

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - 21460 - 2018 B 08152 - 842 028 532 - A.J ELEC

8460



N° 11084 * 25

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2024)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01.01.2022 et clos le : 31.12.2022 Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL AJ ELEC	02 ALLEE MAISON ROUGE
SIRET : 84202853200013	93220 GAGNY
le téléphone :	Ancienne adresse en cas de changement:
Adresse du principal établissement:	
02 ALLEE MAISON ROUGE	
93220 GAGNY	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

N° SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	16 748
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées art. 238 quindecies
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	☐ Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A	☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septedecies	☐ Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐ Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes la société, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	NOM N°
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays	N°

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : INFORCE Expert

Vous devez obligatoirement souscrire votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	Gab Nazca Concept & Partners Conseil des Entreprises 93140 Bondy 10 pl. de la République
Visa : OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐	Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ Nom et adresse du prestataire :
Nom et adresse : N° d'agrément du CGA, de l'OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné	SIREN :
	<i>Copie certifiée conforme à l'original</i>

Identité du déclarant	Qualité et nom du signataire
Date : 15.06.2024 Lieu : GAGNY	MR MARINO COSTA GERANT

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

2/4

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS															
Montant global brut des distributions ❶		payées par la société elle-même (a)		payées par un établissement chargé du service des titres (b)											
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❷				(c)											
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)											
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❸				(e)											
				(f)											
				(g)											
				(h)											
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❹				(i)											
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)											
Montant des revenus répartis ❺				total (a à h)											
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :										
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6						
					Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements				
1		2		3		4		5		6		7		8	
MR MARINHO Associé Gérant		5000		2022		26 924									
Mr KASONGA TSHIMANGA Associé		5000		2022		24 206									
K DIVERS															
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION															
RÉMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %											
						0 %		15 %		19 %					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ❶				106 941		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ❷						MVLT réalisée au cours de l'exercice									
						MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)															
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice															
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice															

Désignation de l'entreprise SARL AJ ELEC										Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 02 ALLEE MAISON ROUGE 93220 GAGNY												
SIRET 8 4 2 0 2 8 5 3 2 0 0 0 1 3												
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12		
Exercice N clos le 31.12.2022												
ACTIF										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012							
		Autres*	014		016							
	Immobilisations corporelles*		028	18 448	030	11 008	7 440					
	Immobilisations financières* (1)		040		042							
	Total I (5)			044	18 448	048	11 008	7 440				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052							
		Marchandises*	060		062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	61 289	070		61 289					
		Autres* (3)	072	4 035	074		4 035					
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	3 454	086		3 454					
	Charges constatées d'avance*		092		094							
	Total II			096	68 778	098		68 778				
	Total général (I + II)			110	87 226	112	11 008	76 218				
PASSIF										Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				10 000					
	Écarts de réévaluation		124									
	Réserve légale		126									
	Réserves réglementées*		130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131		)	132						
	Report à nouveau		134				42 765					
	Résultat de l'exercice		136				(16 813)					
	Subventions d'investissement		137									
	Provisions réglementées		140									
	Total I			142			35 952					
Provisions pour risques et charges			Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164									
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				585					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA		169		)	172	28 901					
	Comptes courants d'associés		173				1 420					
	Autres dettes		175				9 360					
	Produits constatés d'avance		174									
Total III			176			40 266						
Total général (I + II + III)			180			76 218						
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182					
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL AJ ELEC</u>		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR <u>018</u>		Exercice N clos le <u>31.12.2022</u>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
	Production vendue	{ biens services*	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
				217	218	
					170 697	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	175 943	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	1 398	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)		255	3 510	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		
				260		
			Total des charges d'exploitation (II)		264	213 041
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(37 098)	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)				290	20 350	
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements versés de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	347		300	65	
		348				
Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(16 813)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* , dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	65	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements et souscription outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345				
	BUD (art. 44 ssexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346	350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352
	Bénéfice col.1 / Déficit col.2				16 748	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*			356		
	Déficits antérieurs reportables :*	dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	372	
Bénéfice col.1 / Déficit col.2				16 748		

RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES (détail)

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

	Exercice N
Impôts et taxes	65
TOTAL	65

DÉDUCTIONS DIVERSES

	Exercice N
TOTAL	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL AJ ELEC										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 148	442		444		446	8 148												
	Installations générales, agencements aménagements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	10 300	462		464		466	10 300												
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
	Immobilisations financières	480		482		484		486													
TOTAL		490	18 448	492		494		496	18 448												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499													
	Autres	500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 475	532	935	534		536	4 410												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	4 023	552	2 575	554		556	6 598												
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
	TOTAL	570	7 498	572	3 510	574		576	11 008												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5																
	6	7	8	9	10																
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values																
					Court terme*	Long terme															
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %													
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :	SARL AJ ELEC										Néant ☐ *																		
Exercice ouvert le :	01.01.2022		et clos le :		31.12.2022		Durée en nombre de mois		1		2																		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																													
Effectifs moyens du personnel * :								376		3																			
dont apprentis								657																					
dont handicapés								651																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861																					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																													
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108		170 697																			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante								119																					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105																					
TOTAL 1								106		170 697																			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																													
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun								115		5																			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143																					
Subventions d'exploitation reçues								113																					
Variation positive des stocks								111																					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153																					
TOTAL 2								144		5																			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)																													
Achats								121		7 455																			
Variation négative des stocks								145																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125		55 559																			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133																					
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun								148																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135																					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante								150																					
TOTAL 3								152		63 014																			
IV – Valeur ajoutée produite																													
Calcul de la Valeur Ajoutée								TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137		107 688																	
V – Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises																													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF								117		107 688																			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre																													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020		X																			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) le cas échéant ajusté à 12 mois)								022		170 697		Effectifs au sens de la CVAE *		023															
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026																					
Période de référence								024		0		1		/		0		1		/		2		0		2		2	
Date de cessation								186				/				/													

© 2024 INFORCE s.a.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

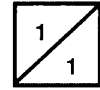
RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : SARL AJ ELEC										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620	5 241	622		624	5 241	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	5 241	682		684	5 241	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst.générales agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations incorporelles	760		765								
TOTAL		770	775								
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
				2							
				3							
				4							
				5							
				6							
				7							
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780							
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982ter					
Déficits imputés		983									
Déficits reportables		984									
Déficits de l'exercice		860 16 748									
Total des déficits restant à reporter		870 16 748									
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI				325		381			
		dont cotisations facultatives Madelin				327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380			
N° du centre de gestion agréé						388					
Montant de la TVA collectée						374				0	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398					
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2022

SIREN 8 4 2 0 2 8 5 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AJ ELEC

ADRESSE (voie) 02 ALLEE MAISON ROUGE

CODE POSTAL 93220 VILLE GAGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille MARINHO COSTA Prénom(s) MANUEL

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5000

Naissance : Date 12.10.68 N° Département 99 Commune LISBONNE Pays PT

Adresse : N° 2 Voie ALLE DE MAISON ROUGE

Code Postal 93220 Commune GAGNY Pays FR

Titre (2) MR Nom de famille KASONGA TSHINANGA Prénom(s) JOSEPH

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 5000

Naissance : Date 10.05.75 N° Département 99 Commune KANANGA Pays CG

Adresse : N° 11 Voie RUE DU PETIT PONT

Code Postal 91860 Commune EPINAY SOUS SENARD Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)
N° de dépôt

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE	31.12.2022	SIREN	842028532
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	SARL AJ ELEC		
ADRESSE (voie)	02 ALLEE MAISON ROUGE		
CODE POSTAL	93220	VILLE	GAGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

A.J ELEC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10000€
Siège Social : 2, Allée de Maison Rouge
93220 GAGNY
RCS Bobigny N°842028532

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 19.06.2024

L'An deux mille vingt QUATRE le dix-neuf Juin à dix-sept heures trente,
Les associés se sont réunis à la demande de la gérance en assemblée générale
ordinaire et conformément à la loi et aux statuts pour satisfaire aux dispositions
réglementaires de l'obligation du dépôt des comptes annuels clos le 31.12.2022

Sont présents ou représentés

- | | |
|---|----------------------|
| ▪ Monsieur KASONGA TSHIMANGA Joseph
Titulaire de | 5000 Parts |
| ▪ Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel
Titulaire de | 5000 parts |
| Soit 10000 parts du capital social | -----
10000 Parts |

Total des parts présentes ou représentées 10000parts sur les 10000 parts de 1€
composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel
associé et gérant qui constate que les associés présents ou représentés possèdent
ensemble la majorité requise des parts composant le capital social et que l'assemblée
peut valablement délibérer.

Monsieur MARINHO COSTA Antonio Manuel rappelle que l'ordre du jour de la
présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes clos le 31.12.2022 et quitus au gérant de sa gestion
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2022

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- **L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31.12.2022**

ATM

gh

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus au siège social pour consultation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette discussion terminée, le Président déclare la séance ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, la Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, approuve l'inventaire, et les comptes annuels à savoir le bilan, le compte de résultat, et l'annexe, arrêté le **31 Décembre 2022**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 31.12.2022

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte comptable de l'exercice 2022 qui s'élève à la somme de **-16812.08€** de la manière suivante :

Perte nette comptable de 2022	-16812.08€
Report à nouveau créditeur	16812.08€

Le report à nouveau créditeur est actuellement 42765 -16812.08 soit la somme de 25952.92€ pour le porter en autres Réserves

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité requise

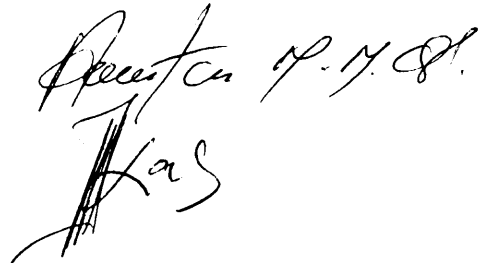
TROISIEME RESOLUTION

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par la gérante et les associés.

Le gérant



Les associés



ATM